



## Communiqué de presse

Date 24.11.2016  
Embargo

# Confédération, cantons et secteur privé unis contre les maladies non transmissibles

**La Confédération, les cantons et la fondation Promotion Santé Suisse renforcent leur collaboration dans le domaine de la prévention. Dans le cadre du Dialogue Politique nationale de la santé, la Confédération et les cantons ont approuvé le plan de mesures pour la stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles. Par ailleurs, le Dialogue a approuvé des mesures visant à améliorer la santé psychique ainsi qu'un plan d'action pour la prévention du suicide.**

La Confédération, les cantons, la fondation Promotion Santé Suisse et le secteur privé vont s'attaquer ensemble aux maladies non transmissibles telles que le cancer, les maladies cardio-vasculaires, les affections des voies respiratoires, les maladies musculo-squelettiques ou le diabète. Le plan de mesures comprend 14 mesures réparties dans trois grands champs d'action : la prévention et la promotion de la santé dans la population générale, la prévention dans les soins et la prévention dans l'économie et le monde du travail.

Une approche innovante vise par exemple à mieux intégrer la prévention dans les soins. Les professionnels de la santé et en particulier les médecins de famille vont jouer un rôle clé en guidant de manière systématique les patients dans leurs choix. Ils les orienteront à chaque étape d'un traitement sur les possibilités d'adopter un style de vie plus sain.

### **Des efforts en faveur des personnes âgées**

Les personnes âgées étant plus vulnérables aux maladies non transmissibles, des efforts particuliers sont nécessaires pour les protéger. Les programmes de prévention cantonaux doivent être renforcés, notamment en fixant des priorités pour ce groupe-cible (p. ex., les carences alimentaires). Ces programmes doivent également aider les personnes âgées à préserver le plus longtemps possible une qualité de vie optimale.

La collaboration avec le secteur privé sera aussi renforcée, car l'économie doit devenir un pilier important de la prévention. L'objectif est de développer des partenariats avec des entreprises afin d'améliorer la santé des employés ainsi que celle des consommateurs. Avec l'initiative actionsanté par exemple, des entreprises alimentaires se sont engagées à réduire la teneur en sucre de certains produits.



En Suisse, les maladies non transmissibles touchent une personne sur quatre et sont responsables de 80 % des coûts de la santé. Cette souffrance et son impact économique vont croître encore avec le vieillissement de la population. Il est donc nécessaire d'agir : dans la moitié des cas, un mode de vie sain permettrait d'éviter la maladie ou de réduire ses conséquences.

### **Programmes d'action cantonaux pour la santé psychique**

La Confédération, les cantons et la fondation Promotion Santé Suisse ont également renforcé leur collaboration dans le domaine de la santé psychique. Selon les estimations, au moins un tiers de la population suisse est touchée chaque année par un trouble psychique. De nombreux cantons ont déjà lancé des programmes de prévention. La semaine passée, le Conseil fédéral a approuvé un rapport rédigé en réponse au postulat de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (13.3370). Ce document montre comment la Confédération entend soutenir les cantons dans la mise en œuvre de leurs programmes, pour améliorer la santé psychique de la population. La fondation Promotion Santé Suisse financera dès 2017 des programmes d'action cantonaux dans ce domaine.

### **De nombreux suicides pourraient être évités**

La prévention du suicide constitue également l'un des chevaux de bataille de la Confédération et des cantons. Pour la renforcer au niveau national, ils ont approuvé le plan d'action correspondant, qui donne suite à la motion Ingold 11.3973. L'objectif est de réduire de 300 le nombre annuel de suicides d'ici 2030.

Enfin, dans le cadre du Dialogue Politique nationale de la santé, la Confédération et les cantons ont décidé de prolonger la Stratégie nationale en matière de démence jusqu'en 2019. Lancée en 2014, elle comprend 18 projets au total, menés par différents acteurs de la santé.

### **Renseignements :**

Peter Lauener, porte-parole du DFI, 079 650 12 34

Stefan Leutwyler, secrétaire central suppléant de la CDS, 079 748 65 30

Heidi Hanselmann, présidente de Promotion Santé Suisse, 058 229 35 70

### **Remarque pour les médias :**

Le conseiller fédéral Alain Berset, la conseillère d'État Heidi Hanselmann et le conseiller d'État Thomas Heiniger seront disponibles dès 16h30 pour des interviews, au restaurant Schmiedstube (1<sup>ière</sup> étage), Schmiedenplatz 5, 3011 Berne.

Informations complémentaires :

- sur les maladies non transmissibles :  
[www.bag.admin.ch/mnt](http://www.bag.admin.ch/mnt)
- sur la santé psychique :  
<http://www.bag.admin.ch/themen/gesundheitspolitik/14149/16197/index.html?lang=fr>
- sur la prévention du suicide :  
<http://www.bag.admin.ch/themen/gesundheitspolitik/14149/14173/14972/index.html?lang=fr>